

N° 59/2025

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2025

OBJET : Délibération relative aux demandes de subventions pour sécuriser les routes communales et départementales en agglomération

Le quinze décembre deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Aubessagne, sous la présidence de M. ACHIN Richard, MAIRE

Nb de membres en exercice : 15

Secrétaire de séance : Serge BLANC

Convocation en date du : 28 novembre 2025

PRESENTS : ACHIN Richard, BLANC Serge, BOYER-JOLY Gilbert, CATELAN Thierry, GALLAND Daniel, GIRAUD Sylvie, GRAS Julien, GRIVEL Norbert, HELSEN Véronique, OLLIVIER Nathalie, PRAT Denis, ROCHAS Alain.

EXCUSES : BARBAN Daniel (pouvoir à GRAS Julien)
CATELAN Richard (pouvoir à CATELAN Thierry)
MAGNAN Richard (pouvoir à ACHIN Richard)

Rapporteur, M. Le Maire

Monsieur le Maire présente au Conseil le projet de sécurisation des routes communales et départementales dans les différents hameaux de la commune aux endroits jugés dangereux par la commission en charge de ce travail. Des devis ont été demandés à la Routière du Midi et à Colas pour estimer le coût des travaux envisagés. Il présente le plan de financement de ce projet grâce aux demandes de subventions qui peuvent être réalisées.

Coût du projet :

Devis entreprises		P.U HT	Quantité	Total
Routière du midi	Signalisation	2 357.50 €	3	7 072.50 € HT
	Plateau traversant	3 913.20 €	3	11 739.60 € HT
Colas	Plateau traversant	13 000 €	3	39 000 € HT
Imprévus, révision de prix, signalisations (10%)				5 781.21 € HT
			TOTAL HT	63 593.31 €
			TVA (20%)	12 718.66 €
			TOTAL TTC	76 311.97 €

COMMUNE d'AUBESSAGNE

8 chemin derrière le Serre – Chauffayer - 05800 AUBESSAGNE - Tel : 04 92 55 22 43

Mail : mairie@aubessagne.fr

Plan de financement :

Intitulé	Taux de cofinancement	Montant subvention envisagé
Etat (DETR/DSIL)	30%	19 078 €
Département (amendes de police)	30%	19 078 €
Région (Nos communes d'abord)	20%	12 718.66 €
Auto-financement	20%	12 718.66 €
Montant de travaux HT	100 %	63 593.31 €

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** le plan de financement relatif au projet de sécurisation des hameaux
- **AUTORISE** le Maire à déposer les demandes de subvention au Conseil Régional, au Conseil Départemental et à l'Etat pour ce projet
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, à Aubessagne, les jours mois et ans susdits.

LE MAIRE,
 Richard ACHIN

